

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/10/2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la Salle à Usages Multiples Marc Fleury de Champdôtre suite au contexte sanitaire (COVID-19), sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 2

Étaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, Mme RICHON Hélène, M. SORDEL Philippe, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

M. MAGDELAINE Philippe

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation
25/09/2020

N°40/2020 : REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE CHAMPDOTRE

Date d'affichage
25/09/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

01/10/2020

et publication du :

01/10/2020

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se faire remplacer par Sébastien SORDEL, conseiller municipal de Champdôtre, pour représenter la commune au sein de l'Association Foncière Rurale de Champdôtre.

Après délibération, et abstention de Jean-Louis LAGUERRE et Sébastien SORDEL, le conseil municipal décide que Sébastien SORDEL, conseil municipal, représente la commune de Champdôtre au sein de l'Association Foncière Rurale de Champdôtre.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
Bourgogne-Franche-Comté
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

07 OCT. 2020



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDOTRE le 01/10/2020
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE